



EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

2020 est une année qui ne suit aucune autre et qui est en dehors de tout cadre. Nous avons traversé une situation inédite avec cette période de confinement où la France s'est arrêtée pendant quelques semaines. Cependant, nous avons le devoir de poursuivre nos activités : collectivités, professionnels, particuliers pour tenter de retrouver nos vies d'avant.

Pendant ce confinement, le SIEM a vu, pour la première fois de son histoire, ses chantiers arrêtés complètement sans être terminés. Pour autant, les agents ont veillé à la poursuite des activités. Nos projets ont continué de grandir et nous avons pu donner toute notre énergie pour qu'ils voient le jour rapidement : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), Plan Corps

de Rues Simplifié (PCRS) et l'affinement du service cartographique sont nos plus grands chantiers sur 2020.

Concernant les travaux d'électrification, je tenais particulièrement à remercier les entreprises avec qui le SIEM travaille quotidiennement et qui nous accordent leur confiance. Confiance mutuelle puisqu'ensemble, nous avons décidé, dans le respect des règles sanitaires, de reprendre les travaux à compter du 27 avril 2020 pour contribuer à la relance de l'activité économique.

Je vous souhaite une bonne lecture !

Pascal DESAUTELS



Confinement - Que s'est-il passé pour le SIEM ?

À l'annonce du Chef de l'État, **le Président du SIEM a pris la décision d'arrêter les chantiers d'électrification en cours** et a demandé aux entreprises de les mettre en sécurité à compter du 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre. Les réunions et rendez-vous au SIEM et à l'extérieur ont été reportés. Le SIEM a fermé ses portes et les agents ont été placés en télétravail pour ceux qui le pouvaient et l'intégralité des agents était joignable par mail et par téléphone pour répondre à la continuité de service pour tous.

Le SIEM est resté en lien avec ses adhérents tout au long de la période. La gestion des services a été maintenue notamment les dépannages et les interventions urgentes sur les réseaux d'éclairage public.

Tout au long de ces semaines, **le SIEM est resté en lien avec le distributeur ENEDIS pour poursuivre la mission de service public.** Malgré une réduction franche de l'activité, ENEDIS a pu traiter les **94 incidents survenus sur le réseau électrique marnais** moyenne et basse tension (HTA et BT) ainsi que sur les branchements et **réagir dans l'urgence pour soutenir ceux qui en avait besoin.** Ainsi, le distributeur est intervenu sur la commune de VAL DE LIVRE pour installer un compteur provisoire chez un horticulteur afin d'assurer l'accroissement de son activité en quelques jours, alors que tous les chantiers et les poses de compteurs étaient à l'arrêt.

De plus, grâce aux compteurs **LINKY, 34 718 téléopérations ont pu être effectuées**, uniquement sur le département de la Marne. Opérations qui, en période de confinement, n'auraient pas pu avoir lieu.

Après plusieurs discussions avec les PDG des entreprises attributaires de nos marchés d'électrification et d'éclairage public, **les chantiers ont repris de façon progressive et partielle, dans des conditions sanitaires strictes depuis le 27 avril 2020.**

Cette année, il n'y aura pas de coupure estivale sur les travaux. Toutes les équipes sont mobilisées et les entreprises poursuivront leur engagement auprès du SIEM pour tenter de compenser le retard pris durant les 2 mois de confinement et pour donner un coup de pouce à leurs collaborateurs touchés par la crise.

Cette période, certes bien triste et improbable il y a encore quelques mois, n'a pas entaché les projets du SIEM dont la plupart verront le jour avant la fin de l'année 2020 : tour d'horizon sur les pages suivantes.



Illustration : Le p'tit libé - Libération



Priorisation des travaux : 55 bornes de charge posées !

Depuis mi-mars, tous les chantiers sont à l'arrêt et les projets opérationnels en cours ont été mis sur pause. Le 15 avril, Pascal DESAUTELS, Président du SIEM, et les entreprises titulaires de notre marché de travaux ont échangé, en visio-conférence, sur les pistes d'une reprise d'activité en respectant, bien évidemment, les mesures sanitaires strictes pour protéger les employés des entreprises ainsi que les éventuels intervenants sur les chantiers et en amont.

Les opérations de travaux ont donc été priorisées en choisissant des critères pertinents : l'urgence et la minimisation des contacts avec la population. Ainsi, les extensions de réseau (travaux permettant l'alimentation électrique d'une parcelle pour un particulier ou un professionnel) et la pose des bornes de charge pour véhicules électriques sur le département ont pu être relancées car elles ne nécessitent pas ou peu d'intervenants extérieurs sur le terrain.

Le projet de déploiement des bornes IRVE* sur le département de la Marne, porté par le SIEM est en cours depuis la fin de l'année 2019. Beaucoup de contraintes administratives avaient décalé le lancement du programme. La pose des premières bornes dans les communes choisies, sous réserve que ces dernières aient transféré leur compétence au SIEM, devaient débuter en mars 2020. Depuis le 27 avril, les entreprises ont repris leur activité de façon partielle et ont posé **55 bornes de recharge sur les 64 prévues**. Leurs mises en service auront lieu avant la fin du mois de juillet 2020 et elles pourront être utilisées par les automobilistes.

Un manuel d'utilisation sera bientôt disponible sur le site internet du SIEM.



TAISSY



GIVRY-EN-ARGONNE



SAINT-MEMMIE

*IRVE : infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques



Les outils cartographiques bientôt disponibles

La période de confinement a permis de dégager du temps pour se centrer sur les **services cartographiques** afin de les rendre exploitables avant la fin de l'année.

Avec la compétence Eclairage Public (EP), les adhérents disposent d'un accès au **Système d'Informations Géographiques (SIG)**. Il s'agit d'un portail internet offrant une vue aérienne ou cadastrale du territoire communal avec la géolocalisation des points lumineux. Actuellement, cet outil sert principalement à déclarer les pannes sur le réseau EP de façon rapide. Le SIEM finalise la **migration du système** en place depuis 2014 **vers une version plus moderne**, plus efficace et avec plus de fonctionnalités. Elle permettra également la meilleure intégration d'autres réseaux pour une ouverture future. Cette version sera mise en ligne dès ce mois de juin 2020.

Le SIEM, avec le concours de 4 intercommunalités marnaises : la Communauté Urbaine du Grand Reims, Châlons Agglo, la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaines de Champagne et la Communauté de Communes de Vitry, Champagne et Der, et ENEDIS travaillent sur le **Plan Corps de Rues Simplifié (PCRS)** pour leur territoire. Il s'agit de

fond de plan photographique de précision (5 cm) permettant de schématiser l'ensemble des réseaux (aériens, souterrains) sur une carte. A compter de septembre 2020, les premiers jeux de plans seront livrés et les exploitants pourront y déposer leur réseau. **La convention sera déclinable auprès de toutes intercommunalités qui en feront la demande.**

A compter du 1^{er} janvier 2021, **le SIEM sera l'entité qui délivrera le cadastre auprès de toutes les communes marnaises** en lieu et place de la DGFIP. Cette mise à disposition par le syndicat sera l'occasion de rendre le cadastre intelligent par l'intégration des données MAJIC (Mise A Jour des Informations Cadastreuses) et de nombreuses autres thématiques d'analyse. En lien avec la DGFIP, le SIEM numérise, depuis 36 mois déjà, le cadastre marnais.

Vue cadastrale, avec intégration de points lumineux, du nouveau SIG





Démarchages abusifs de plus en plus récurrents.

Le démarchage commercial téléphonique ou à domicile est, au premier abord, banal. Pourtant, cette pratique classique, lorsqu'elle est abusive, est un véritable danger pour les consommateurs et elle est en constante augmentation. De plus, cette technique est presque exclusivement axée sur le secteur de l'énergie. L'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie permettant aux consommateurs d'être libre de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz, ainsi que la mauvaise connaissance du secteur sont les principales causes de ce fléau.

Peu importe les fournisseurs, tous tentent, à n'importe quel prix, de grappiller des clients usant parfois de démarches abusives et trompeuses : demander aux clients de mentir sur leur âge puisque le démarchage est interdit chez les personnes âgées ou encore signer les contrats à leur place... Evidemment, tous les commerciaux ne sont pas malhonnêtes mais néanmoins, il faut rester vigilant.

Le Médiateur National de l'Énergie fait le constat d'une augmentation de 40 % du démarchage par téléphone ou à domicile pour la souscription d'un contrat de fourniture d'énergie depuis 2016. En 2019, 61 % des ménages déclarent avoir été démarchés. Devant l'ampleur de ces pratiques, Olivier CHALLAN-BELVAL, le nouveau Médiateur de l'énergie, souhaite l'interdiction totale de démarcher à domicile ou par téléphone comme c'est déjà le cas pour les

services sociaux ou les services de santé, ou alors, un encadrement du démarchage commercial très stricte.

Afin d'être vigilant lorsque l'on est concerné, le Médiateur a donné 4 conseils pratiques à suivre :

- Si vous êtes démarché à votre domicile, **ne signez rien**, même pas de bon de passage, et **ne laissez aucun document au démarcheur** (factures, RIB...).
- Si vous signez un contrat et que vous changez d'avis, **vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours**.
- **Informez vous sur les offres** des différents fournisseurs en utilisant le comparateur d'offre du médiateur national de l'énergie : <https://comparateur.energie-info.fr> le **SEUL comparateur officiel**, indépendant et non financé par les fournisseurs (lien sur la page d'accueil du site internet du SIEM également).
- **Ne comparez pas seulement le prix du KWh mais également l'abonnement et la façon dont les prix évoluent au cours du contrat.**

[Lire la tribune du Médiateur National de l'Énergie](#)



Elections municipales 2020 : n'oubliez pas d'élire les 501 nouveaux délégués au SIEM !

2020 n'est décidément pas une année comme les autres. En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus (COVID-19), les élections municipales sont morcelées. A la suite du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, plus de 80 % des conseils municipaux ont été élus au complet. Mais leur installation n'avait pu se faire en raison du confinement de la population. Le second tour a, pour les mêmes raisons, été reporté.

Le 12 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé l'installation des conseils municipaux, élus au complet au 1^{er} tour, le 18 mai 2020 avec l'élection du Maire et des adjoints entre le 23 et le 28 mai 2020. Il y a quelques jours, le Gouvernement a fixé la date du second tour des élections le 28 juin prochain.

Comme développé dans la précédente newsletter ([Newsletter n°28 - Mars 2020](#)), les instances du SIEM sont attachées à l'élection des délégués communaux et intercommunaux qui représentent leur territoire au sein des Commissions Locales d'Énergies (CLÉ). C'est au sein de ces commissions que seront élus les membres du Comité Syndical.

Les communes concernées par l'élection d'un ou plusieurs délégués ont reçu par mail les indications nécessaires.

Pour rappel :

- Le modèle de délibération, déterminant le nombre de délégués en fonction de la population, est téléchargeable sur le site internet du SIEM : www.siem51.fr/docs-collectivites ;
- La délibération est à transmettre au SIEM par courriel de préférence : comite@siem51.fr ou par voie postale : SIEM - 2 place de la Libération - BP 352 - 51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
- Les coordonnées des délégués sont à communiquer au SIEM afin qu'ils soient invités aux réunions de CLÉ. Un lien a été envoyé par mail pour compléter ces informations. Si besoin, une seule adresse à retenir : comite@siem51.fr ou **03.26.64.13.22**

Au terme de ces élections : **501 nouveaux délégués** seront élus ! Il faudra ajouter les **3 délégués** représentant la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne ainsi que les **29 délégués** représentant la Communauté Urbaine du Grand Reims au Comité Syndical. **Les délégués du SIEM seront alors au nombre de 533 !**





Vous avez remarqué des dysfonctionnements sur votre réseau mobile, internet ou postal ? AlerteZ l'ARCEP !

L'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) a mis en place une plateforme numérique dédiée à l'identification des problèmes sur le réseau mobile, internet et postal des particuliers, professionnels et collectivités : www.jalerte.arcep.fr.

Comment ça marche ?



Toutes les alertes reçues serviront à mieux cibler les actions auprès des opérateurs fixes, mobiles, internet et postaux et contribueront à l'amélioration du service.



La consommation électrique en France pendant le confinement (données ENEDIS)

Ces dernières semaines, la France et sa population ont connu une situation inédite. Suite à l'épidémie de Coronavirus dénommée COVID-19, le Gouvernement français, sur avis des scientifiques, a placé la France en confinement à compter du 17 mars 2020, privilégiant la santé des français et fermant les écoles, commerces, restaurants, établissements accueillant du public...

Quelles conséquences sur le réseau électrique ?

Le confinement a modifié les habitudes de consommation des français. La consommation électrique journalière a baissé de 20 % en moyenne et s'apparente à la consommation électrique des jours fériés.

Plus en détails :

- La consommation électrique des petits professionnels et des entreprises a baissé de 27 % en moyenne avec des disparités régionales. La Région Grand-Est est la plus touchée avec une baisse de 30 %.
- La consommation électrique des ménages a augmenté de 4 %. Les regroupements familiaux, le télétravail et les usages domestiques ont favorisé cette hausse. L'étalement du réveil des personnes à domicile a eu pour effet d'effacer le pic de consommation matinal. La consommation

électrique est la plus forte aux heures des repas et la consommation en fin de journée est sensiblement la même qu'avant le confinement.

- L'évolution de la consommation est toutefois différente selon les types de communes :



dans les arrondissement de Paris

dans les communes de province



dans les communes touristiques de montagne

Données et infographie ENEDIS

NOUVELLES BRÈVES

- Prix des **Tarifs Réglementés de Vente du Gaz Naturel** proposés par ENGIE :
Avril : - 4,4 % Mai : - 1,3 % Juin : - 2,8 %
- Le 20 mai dernier s'est tenu le premier Comité Syndical en visio-conférence. C'était une grande première pour le SIEM. Nos membres ont répondu présent sans trop de problèmes de connexion.
- Après plusieurs contrôles réalisés par la **Commission Nationale de l'Informatique et des Liberté** (CNIL), cette dernière a relevé **plusieurs manquements des sociétés EDF et ENGIE** concernant les **modalités de recueil du consentement « libre, spécifique, éclairé et univoque » des personnes préalablement à la**

collecte de leurs données de consommation ainsi que la durée de la conservation de ces données.

Le 11 février 2020, la CNIL a mis en demeure les 2 sociétés afin de se conformer au RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) dans un délai de 3 mois. Avec le confinement, les délais ont certainement été étendus. Le SIEM reste vigilant sur la mise en conformité de ces 2 sociétés. Pour rappel, dans le cadre du Groupement de Commandes ELECTRICITE, le SIEM et ses adhérents travaillent avec ENGIE pour les sites d'une puissance inférieure ou égale à 36 KVa.

Suivez le SIEM sur les réseaux sociaux
et sur notre site internet www.siem51.fr

